



	Espace Bois Classé		Secteurs protégés en raison de la richesse de leur faune ou de leur flore (Art. L.111-3 du code rural)
	Emplacement réservé		Protection des bâtiments d'élevage (Art. L.111-3 du code rural)
	Borne de site (Art. L.111-4 du C.O.)		Bâtiment d'élevage
	Périmètre de étude (Art. L.454-1 du C.O.)		périmètre de protection de 100 mètres
	Limite des 50 Pas Géométriques		Point de protection des ressources en eau
	Protection du patrimoine (Art. L.111-4 du C.O.)		Point de captage
	Espace protégé à protéger		Périmètre de protection rapprochée
	Protection des monuments historiques		Zone de surveillance renforcée
	Monument historique		Plan de Prévention des Risques porté à connaissance en mars 2015
	Périmètre de 100 mètres		allée fort
	Allées cotées portées à connaissance à la commune		allée de service
	submersions marines - allée fort		allée abrité en très abrité
	submersions marines - allée moyenne		allée moyen
	submersions marines - allée faible		Raccord de tracé de côte sans prise en compte du changement climatique (Art. 6)
			Raccord de tracé de côte

Bras Panon
la ville Jardin

PLAN LOCAL D'URBANISME
Révision

PLAN DE ZONAGE
Commune

Approuvé le 21/09/2011
 Arrêté le 27 mars 2019
 Approuvé le

4c